

■ **Création de cheminées, G. Blanchetti**, à Penth alaz, en faillite (FOSC du 01.02.2002, p. 14). La procédure de faillite étant clôturée, la raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.  
Journal no 12441 du 29.12.2003  
(02058198 / CH-550.0.022.964-4)